



**CESER**  
Hauts-de-France

Conseil Économique, Social  
et Environnemental Régional

# **STOP AUX VIOLENCES FAITES AUX FEMMES**

## **QUI PEUT M'AIDER ?**

### **CONTACTS UTILES PRÈS DE CHEZ MOI**

DÉPARTEMENT DU NORD  
HORS MÉTROPOLE LILLOISE

26 mars 2025

Éclairer l'avenir

# FACE AUX VIOLENCES, VOUS AVEZ DES DROITS

Ces violences concernent tous les milieux sociaux, tous les âges, tous les couples... Il ne faut pas les minimiser.

En France, que les faits soient anciens ou récents, de nombreuses lois existent et vous protègent pour lutter contre les violences à l'égard des femmes.

**Que vous soyez** mariée, pacsée, concubine, ex-conjointe, ex-partenaire vous pouvez être concernées par des comportements violents et la Loi le reconnaît. La violence se passe au sein du couple, mariée ou non, actuel ou ancien est une circonstance aggravante. **Les enfants témoins** de violences conjugales sont aussi des victimes.

## LA LOI VOUS PROTÈGE

Plusieurs dispositifs existent pour vous protéger selon les situations :

! Le principe de la **mesure d'éloignement du domicile** du conjoint violent s'applique dès lors que vous en faites la demande et qu'il y a un risque de nouvelles violences.

! **Interdiction pour l'agresseur d'entrer en contact** avec la personne victime, les enfants et les proches.

! Mise à disposition d'un **Téléphone Grave-Danger**, selon les critères d'attributions.

! **Une ordonnance de protection** peut être prononcée par le juge aux affaires familiales pour éloigner le partenaire intime violent.



# SUIS-JE VICTIME DE VIOLENCE ?

## VIOLENTOMÈTRE QUAND FAUT-IL S'ALARMER ?

Le violentomètre rappelle ce qui relève ou non des violences. Regardez si vous êtes concernée par ces exemples de comportements de votre partenaire. Il indique s'il s'agit d'une relation saine en vert, s'il s'agit de violences qui n'ont pas lieu d'être en orange, et les cas de danger où demander de l'aide est nécessaire pour se protéger.

Usage des outils numérique pour la Cyberviolences : contrôle, harcèlement, surveillance, violence administrative ou économique, sexuelles, vol des mots de passe et identifiants.

Source : Centre Hubertine Auclert

# QUE FAIRE ?

### EN PARLER, NE PAS RESTER ISOLÉE

**3919** Numéro National d'écoute, anonyme et gratuit 7j/7 (Du lundi au vendredi : 9h- 22h / Samedi, dimanche, jours fériés 9h-18h)

### EN SITUATION D'URGENCE, APPELER LES SECOURS

**17** Police Secours 24h/24, 7jours/7, depuis un poste fixe

**112** Appels d'urgence Depuis un téléphone mobile et valable dans l'ensemble de l'Union Européenne

**115** SAMU Pour une aide médicale d'urgence

**18** Pompiers Quand des vies sont en danger

### ALERER SES PROCHES

**Application App-Elles** Alerte des proches désignés conseils

### VOUS ÊTES À LA RUE

**115** Pour un hébergement ou orientation vers une structure adaptée

### VOUS AVEZ SUBI DES VIOLENCES SEXUELLES

Vous êtes une victime, vous n'y êtes pour rien, faites vous conseiller et aider. Même si vous ne déposez pas plainte, votre santé est importante, **consultez un médecin** et faites établir un certificat. Conservez **vos éléments de preuves éventuelles** (habits, traces corporelles).

**0 800 05 95 95** Viols Femmes Informations

**0 805 802 804** Violences Sexuelles dans l'Enfance Numéros gratuits, anonymes, du lundi au vendredi de 10H à 19H

**Libret juridique** à télécharger pour faire valoir ses droits [ICI](#)



### SI VOUS ÊTES SOURDE OU MALENTENDANTE

☎ **114** par SMS

Numéro national, gratuit, accessible par visioophonie ou SMS

24H/24, 7J/7. Des personnes au 114, sourds et entendants, contacteront le service d'urgence

### FEMMES EN SITUATION DE HANDICAP VICTIME DE VIOLENCES

☎ **01 40 47 06 06**

Association Femmes pour le dire - Femmes pour agir

### VOUS PENSEZ ÊTRE VICTIME DE SOUMISSION CHIMIQUE

☎ **01 40 05 42 70** CRAFS

Contacter les conseillers spécialisés du CRAFS (Centre de référence sur les agressions facilitées par les substances) du lundi au vendredi 9 à 13H et 14 à 18H

🌐 Télédéclaration sur le site : <https://lecrafts.com/>

### MES ENFANTS AUSSI SONT VICTIMES DE VIOLENCES

☎ **119** "Allo enfance en danger"

24h/24, 7jours/7, gratuit, anonyme.

### PLATEFORME GOUVERNEMENTALE "ARRÊTONS LES VIOLENCES"

🌐 <https://arretonslesviolences.gouv.fr/>

Signalement en ligne des violences  
Policiers et gendarmes accessibles 24h / 24H

### VOUS ÊTES VICTIME DE VIOLENCES NUMÉRIQUES

☎ **3018**

7j/7 de 9H à 23H pour les enfants et leurs proches

### VOUS ÊTES VICTIME D'HOMOPHOBIE

☎ **01 48 06 42 41**

SOS HOMOPHOBIE

Ligne d'écoute anonyme. Lundi au vendredi 18h à 22h, Samedi 14h à 16h, Dimanche 18h à 20h (Hors jours fériés)

### VOUS ÊTES VICTIME DE TRANSPHOBIE

"C'est pas mon genre !"

✉ [contact@cestpasmongenre.com](mailto:contact@cestpasmongenre.com)

🌐 <http://www.cestpasmongenre.com/>

## FAIRE CONSTATER SES BLESSURES ET SE FAIRE SOIGNER

- **Dans une unité médico-judiciaire** pour faire attester et constater vos blessures. L'unité médico-judiciaire fera toutes analyses utiles, corporelles et matérielles. Elle fixera le nombre de jours d'Incapacité Temporaire de Travail (ITT) qui vous sera utile ensuite pour votre plainte.
- **Possibilité de prise en charge psychologique des traumatismes** à 100% par l'assurance maladie au titre des ALD Affections Longue Durée. Le Medecin vous orientera vers le spécialiste adapté.

### PLATEFORME NATIONALE DE DIALOGUE EN DIRECT AVEC DES POLICIERS

Pour les victimes ou témoins de faits de violence conjugale, sexuelle ou sexiste

🌐 <https://www.service-public.fr/cmi>

Bouton de sécurité "quitter en urgence, effacer l'historique".



## DÉPOSER UNE PLAINTE

Se rendre **au commissariat ou en gendarmerie** pour porter plainte :

- > La victime peut être accompagnée par une personne de son choix,
- > Elle a le droit d'être assistée d'une traductrice ou d'un traducteur.
- > Vous n'êtes pas obligée de répondre à des questions de votre privée ou sexuelle si elles sont sans rapport avec les faits.
- > Vous pouvez déclarer, avec son accord exprès, l'adresse d'un tiers ou d'une association pour garder la votre secrète.
- > Les autorités ont pour obligation d'enregistrer votre plainte, même si vous n'avez pas encore de certificat médical. (art. 15-3 du code de procédure pénale).

On peut aussi porter plainte en ligne ici :

🌐 [https://www.service-public.fr/simulateur/calcul/Porter\\_plainte](https://www.service-public.fr/simulateur/calcul/Porter_plainte)

**Un récépissé du procès-verbal** doit vous être adressé. Les éléments que contient une plainte sont :

- > Les coordonnées de l'auteur des violences,
- > Tous les éléments, preuves attestant de violences (mails, témoignages, SMS, factures détaillées avec les appels, lettres...),
- > Un certificat médical détaillé attestant de vos blessures et lésions et le nombre de jours d'ITT.
- > Les jours d'ITT sont déterminés par l'unité médico-judiciaire de votre secteur.

## À SAVOIR

- > Pensez à réclamer une copie de votre dépôt de plainte.
- > Le dépôt d'une simple main courante est interdit en matière de violences conjugales, et ne peut être établi qu'après refus express de déposer plainte. Une audition sera alors réalisée concernant les faits énoncés. Une plainte permet d'engager des poursuites envers l'auteur.
- > Vous pouvez également écrire au **Procureur de la République** adressée au tribunal judiciaire du lieu des faits;
- > Une victime de violences dispose de 6 ans pour les violences physiques et de 20 ans pour les viols.

**Possibilité d'aide juridictionnelle,  
prise en charge des frais d'avocat sous condition de ressources**

## PRÉPARER SON DÉPART

### SITE D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT DES VICTIMES DE VIOLENCE

Par France Victimes et le Fonds de Garantie des victimes  
(Bouton de sécurité / confidentialité **CACHER LE SITE**)  
🌐 <https://parcours-victimes.fr/>

### MÉMO DE VIE

Protéger vos documents et témoignages, préparer ses démarches - Plateforme gratuite, compte personnel sécurisé  
(Bouton de sécurité/confidentialité **VITE JE QUITTE**)  
🌐 <https://memo-de-vie.org/>

### CONTACTER LES ASSOCIATIONS D'AIDE SPÉCIALISÉES POUR LES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES

Contacts suivant votre zone géographique dans les pages suivantes.



### SI VOUS QUITTEZ VOTRE DOMICILE

Pensez à prendre ou pouvoir déposer en lieu sûr :

- quelques vêtements,
- des photocopies de vos papiers d'identités et ceux de vos enfants,
- et autres papiers importants (livret de famille, avis d'imposition, quittances de loyer, bulletins de salaire, carte vitale...),
- vos éléments de preuve.

## PRÉVENIR DES VIOLENCES / ÊTRE PROTÉGÉE

### OBTENIR UNE ORDONNANCE DE PROTECTION

Demande à faire auprès du Juge aux Affaires Familiales par simple requête. On peut utiliser le formulaire en ligne cerfa n°15458\*05 ou vien s'adresser au greffe du tribunal judiciaire de votre lieu de domicile.

### EN CAS DE DÉPÔT DE PLAINTÉ

Des mesures d'interdiction par l'auteur de vous approcher ou de fréquenter certains lieux peuvent être prises. Votre adresse peut être tenue secrète par la police et la gendarmerie.

### LE "TÉLÉPHONE GRAVE DANGER"

pour les femme victimes de violences conjugales ou de viol.  
Il permet une alerte prioritaire des forces de l'ordre pour intervention en urgence.

### LE "BRACELET ANTI-RAPPROCHEMENT"

Pour les femmes victimes de violences conjugales, suite à une décision du juge quand il y a eu plainte.

Le bracelet géolocalise l'auteur des violences et permet intervention en urgence des forces de l'ordre.

## 1ERS RÉFLEXES FACE À UNE VICTIME DE VIOLENCES

Ne pas la laisser seule, l'éloigner au calme, demander ce dont elle a besoin (Téléphoner...), ne pas la laisser repartir seule ou sans accompagnement fiable, contacter les secours.

Les phrases à connaître pour soutenir les victimes

- Je vous crois
- Vous n'y êtes pour rien, ce n'est pas votre faute
- Quelles que soient les circonstances, il n'avait pas le droit, la loi l'interdit
- Merci pour votre confiance, vous avez

bien fait d'en parler, cela demande du courage de se confier

- Je vais vous aider

## AU BORD DU PASSAGE À L'ACTE VIOLENT

Numéro d'écoute pour prévenir les violences

📞 08 019 019 11

Du lundi au dimanche de 9H à 19H

## POUR LES PROFESSIONNELS

- 🌐 <https://arretonslesviolences.gouv.fr/je-suis-professionnel>
- 🌐 Signalement en ligne : <https://www.service-public.fr/cmi>

# LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

« Les violences faites aux femmes se définissent comme tout acte de violences dirigé contre le sexe féminin, et causant ou pouvant causer aux femmes un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, y compris la menace de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou dans la vie privée. »

Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes - New-York - ONU, 1993

## CE QUE DIT LA LOI

- > Loi du 22 juillet 1992 : « les violences conjugales sont reconnues par la loi comme une circonstance aggravante ».
- > Loi du 4 avril 2006
- > Loi du 4 août 2014 pour l'égalité entre les femmes et les hommes: "les violences sont un délit relevant du tribunal correctionnel, passibles d'une amende et/ou de peine pouvant aller de 3 à 5 ans d'enfermement." De plus, l'ordonnance de protection délivrée par le juge aux affaires familiales est renforcée. Elle peut être prise avant ou après un dépôt de plainte.

**DÉPARTEMENT  
DU NORD HORS  
MÉTROPOLE LILLOISE**



Victime d'agression, suivie, insécurisée ?  
**"Demandez Angela..."**  
 dans les lieux où il y a cet autocollant.

## CIDFF NORD-TERRITOIRES

Centre d'information sur les droits des femmes et de la Famille  
 Écoute, information juridique, soutien et suivi psychologique gratuit, formation  
 ✉ [contact@cidffnt.org](mailto:contact@cidffnt.org)

### ● Denain

MJC maison des jeunes et de la culture  
 Rue Roger Salengro Denain - Vendredi de 9H à 12H

### ● Condé-sur-Escaut

Point d'accès au Droit  
 Porte Vautourneux, Avenue de la Liberté 59163 Condé-sur-l'Escaut  
 un mardi sur 2 de 13H30 à 17H

### ● St-Amand-les-Eaux

Point d'Accès au Droit  
 42 rue d'Orchies 59230 St-Amand-les-Eaux  
 1er jeudi du mois 9h-12h

### ● Bruay-sur-l'Escaut

Maison France Service  
 6 rue de l'église 59860 Bruay-sur-l'Escaut  
 1er lundi du mois de 9H à 12H30

### ● CCAS

Place des Farineau, 59860 Bruay-sur-l'Escaut  
 4ème Mardi du mois 13h30-16h30  
 ☎ **03.27.28.47.65**

### ● Maubeuge

Maison de la Famille  
 39 mail de Sambre 59600 Maubeuge  
 Du lundi au jeudi 9h-12h / 14h-17h

### ● Valenciennes

- 33 rue de Mons  
 ☎ **03.20.70.22.18**

- Maison des Parents, 9 rue du Prince de Tingry 59300 Valenciennes  
 3ème Mercredi des mois de mars-juin-septembre-décembre 9h-12h

- Maison du Citoyen, 2 rue Lucien Jonas 59300 Valenciennes. 3ème jeudi du mois

### ● Cambrai

19 rue du 8 mai 1945  
 Du lundi au jeudi 9h-12h/14h-17h  
 ☎ **03.20.70.22.18**

Gendarmerie Nationale Cambrai  
 3 rue d la Poste  
 Lundi, 2ème et 4ème Mardi du mois 8h-12h30 / 13h30-17h  
 ☎ **03.27.81.88.19**

### ● Le Cateau-Cambrésis

Maison France Service  
 13 place du Commandant E.Richez 59360 Le Cateau-Cambrésis  
 2ème mardi du mois

### ● Solesmes

Permanence  
 5 rue de l'Abbaye 59730 Solesmes  
 4ème mardi du mois de 9H à 12H

Conservatoire Intercommunal de musique et de danse  
 7, rue Emile Duée

1er et 3ème mardi du mois 8h30-10h30  
 ☎ **03.27.70.34.30**

### ● Aulnoy-les-Valenciennes

Permanence  
 2 rue Jacques Prévert 59300 Aulnoye-les-Valenciennes  
 1er mercredi du mois de 9H à 12H

### ● Gouzeaucourt

Permanence  
 Place de la Mairie 59231 Gouzeaucourt  
 1er et 3ème mardi du mois 14h-15h30

### ● Avesnes-les-Aubert

Maison Nord Solidarité  
 25 rue Paul Vaillant Couturier  
 1er et 3ème jeudi du mois 14h-15h30  
 ☎ **03.59.73.36.50**

## CIDFF NORD-FLANDRE

Permanences Lutte contre les violences  
 Accueil, écoute, accompagnement, information

### ● Dunkerque

Siège Social  
 ✉ [cidff.dunkerque@wanadoo.fr](mailto:cidff.dunkerque@wanadoo.fr)  
 50 rue du Jeu de Mail 59140 Dunkerque  
 ☎ **03.28.59.29.30**  
 Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30, sur RV uniquement au  
 ☎ **03.28.59.29.30**

Maison de la Justice et du Droit  
 30 rue de Beaumont 59140 Dunkerque  
 2ème et 4ème mardis du mois, sur RV au  
 ☎ **03.28.61.52.44**

### ● Grande-Synthe

Point d'accès au Droit  
 Place de l'Europe 59760 Grande-Synthe  
 tous les mardis de 9H à 12H sur RV au  
 ☎ **03.28.28.20.07**

### ● Hazebrouck

Centre socio-éducatif  
 Place Georges Degroote 59190 Hazebrouck, tous les lundis de 8H30 à 12H hors vacances scolaires, sur RV au  
 ☎ **02.28.59.29.30**

Point d'accès au droit  
 5 rue Donckèle 59190 Hazebrouck  
 1ers, 3èmes, 5èmes lundis du mois de 9H à 12H, sur RV au  
 ☎ **03.28.43.44.23**

## PLANNING FAMILIAL

Écoute, consultation médicale, information

### ● Dunkerque

287 av de Rosendaël  
 ☎ **03.28.59.18.08**  
 ✉ [pfdl.accueil@gmail.com](mailto:pfdl.accueil@gmail.com)

### ● Cambrai

6 rue De Lattre de Tassigny (2ème étage)  
 Lundi 13 à 17H, Mercredi 9 à 12H30, Jeudi 12 à 17H30  
 ☎ **03.27.70.70.59**  
 ✉ [accueilcambrai@planningfamilial59.org](mailto:accueilcambrai@planningfamilial59.org)

### ● Maubeuge

Écoute, information  
 3 rue Arthur Berteau  
 mardi et vendredi 13H à 17H, mercredi 14H à 18H  
 ☎ **03.59.74.34.24**  
 ✉ [accueilmaubeuge@planningfamilial59.org](mailto:accueilmaubeuge@planningfamilial59.org)

### ● Valenciennes

145 rue Desandrouin vendredi 13H à 18H

### ● Fourmies

5 rue Arlette Corente - Mercredi 13H30 à 16H30  
 ☎ **06.19.82.11.05**

## **SOLFA SOLIDARITÉ FEMMES ACCUEIL**

● Hazebrouck  
16 rue Donckèle  
☎ 03.28.44.43.77  
Accueil de jour Entre'Elles  
✉ [ajentrelles@asso-solfa.fr](mailto:ajentrelles@asso-solfa.fr)

● Dunkerque  
centre d'accueil d'urgence  
9 rue St-Éloi  
☎ 03.28.26.46.75  
✉ [causediredk@asso-solfa.fr](mailto:causediredk@asso-solfa.fr)

Accueil de jour Joséphine  
☎ 03.28.26.46.75  
✉ [ajjosephine@asso-solfa.fr](mailto:ajjosephine@asso-solfa.fr)

Référente violences conjugales  
✉ [ltoulouse@asso-solfa.fr](mailto:ltoulouse@asso-solfa.fr)

● Douai  
Accueil de jour Simone  
30 rue de la Cloche  
☎ 03.27.98.05.98 / 07.66.12.09.20  
✉ [ajsimone@asso-solfa.fr](mailto:ajsimone@asso-solfa.fr)

## **HAVRE, SERVICE D'ÉCOUTE SOLVEIG**

Le Cateau-Cambrésis  
13 rue du chemin vert  
☎ 06.69.63.21.54  
✉ [referentviolencesconjugales@asso-havre.fr](mailto:referentviolencesconjugales@asso-havre.fr)

## **PARENTHÈSE SERVICE D'ÉCOUTE /AGSS DE L'UDAF**

✉ [laparenthese@hajlittoral.fr](mailto:laparenthese@hajlittoral.fr)

● Maubeuge  
1 rue de la gendarmerie  
☎ 06.52.13.65.77  
✉ [parenthese@agss.fr](mailto:parenthese@agss.fr)

● Fourmies  
Accueil de Jour Aubépine accueil victimes de violences conjugales avec ou sans enfant.  
Ouvert du lundi au vendredi de 9h30 à 17h30 avec ou sans RDV  
9 rue Saint Louis à Fourmies  
☎ 07.57.76.50.31  
✉ [aj-aubepine@agss.fr](mailto:aj-aubepine@agss.fr)

## **ETUDIANT.E.S UNIVERSITÉ POLYTECHNIQUE HAUTS-DE-FRANCE**

Valenciennes, Cambrai  
✉ [violences-sexistes@uphf.fr](mailto:violences-sexistes@uphf.fr)

## **RÉFÉRENTE DÉPARTEMENTALE VIOLENCES CONJUGALES**

État - arrondissement de Valenciennes  
☎ 06 86 73 19 54  
✉ [referentviolencesconjugalesvalenciennes@ajar.fr](mailto:referentviolencesconjugalesvalenciennes@ajar.fr)

## **SERVICES D'AIDE AUX VICTIMES**

● Douai  
FRANCE VICTIMES 59 - SCJE (Service de Contrôle Judiciaire et d'Enquêtes)  
89 rue des blancs mouchons  
☎ 03.27.88.29.52  
✉ [douai@scje.fr](mailto:douai@scje.fr)

SIJADIS (Service d'Investigation Judiciaire, d'Accès au Droit et d'Insertion Sociale)  
12 rue St Christophe  
☎ 03.27.98.26.84  
✉ [accueil@sijadis.com](mailto:accueil@sijadis.com)

● Valenciennes  
Primoit pole AJAR (association pour la justice, l'accueil et la réinsertion)  
29 bis Bd Carpeaux  
☎ 03 27 20 26 26  
✉ [sav.valenciennes@primoit.org](mailto:sav.valenciennes@primoit.org)

SIJADIS  
4 Impasse du Lion d'Or 59300 Valenciennes  
☎ 03 27 28 60 80  
✉ [valenciennes@sijadis.com](mailto:valenciennes@sijadis.com)

● Cambrai  
Primoit Pole AJAR Tribunal Judiciaire  
Rue Foissart  
☎ 03.27.78.42.00  
✉ [sav.cambrai@primoit.org](mailto:sav.cambrai@primoit.org)

● Avesnes-sur-Helpe  
Primoit pole AJAR  
10 Avenue de la gare  
☎ 03.27.39.96.40  
✉ [sav.avesnes@primoit.org](mailto:sav.avesnes@primoit.org)

## **UNITÉ MÉDICO-JUDICIAIRE**

● Centre Hospitalier de Dunkerque  
☎ 03.28.28.56.11  
130 av Louis Herbeaux, 1er étage

● Centre Hospitalier de Douai  
rue de Cambrai  
☎ 03.27.94.70.00

● Centre Hospitalier de Valenciennes  
☎ 03.27.14.34.34 / 03 27 14 33 33  
Rez-de-Chaussée hôpital jean Bernard 114 avenue Désandrouin

● Centre Hospitalier de Maubeuge  
rue Simone Veil,  
bâtiment principal niveau 1  
☎ 03.27.69.43.43

## **COMMISSARIATS Psychologues**

● Commissariat de Saint-Amand les eaux – VALENCIENNES  
02 rue des Tisseurs 59 230 Saint-Amand les eaux  
☎ 03 27 48 37 40/06 18 46 05 65  
✉ [psychologue-valenciennes@interieur.gouv.fr](mailto:psychologue-valenciennes@interieur.gouv.fr)

### Intervenants sociaux

● Commissariat de DOUAI  
150 rue Saint-Sulpice 59 500 DOUAI  
☎ 03 27 92 38 69 /07 87 12 25 88  
✉ [intervenant-social-douai@interieur.gouv.fr](mailto:intervenant-social-douai@interieur.gouv.fr)

● Commissariat de VALENCIENNES  
Avenue des Dentellières 59 300 VALENCIENNES  
☎ 03 27 28 28 58  
✉ [intervenant-social-valenciennes@interieur.gouv.fr](mailto:intervenant-social-valenciennes@interieur.gouv.fr)

- Commissariat de DENAIN, Wallers, Douchy les Mines et Escaudain  
Boulevard du 8 mai 1945 59 220 DENAIN  
☎ 03 27 38 17 17 / 06 70 50 39 02  
✉ [intervenant-social-denain@interieur.gouv.fr](mailto:intervenant-social-denain@interieur.gouv.fr)

- Commissariat de MAUBEUGE  
Place du Dr Forest 59 600 MAUBEUGE  
☎ 03 27 69 29 64 / 06 31 20 38 13  
✉ [intervenant-social-maubeuge@interieur.gouv.fr](mailto:intervenant-social-maubeuge@interieur.gouv.fr) / [bdeghaye@agss.fr](mailto:bdeghaye@agss.fr)

- Commissariat de CAMBRAI  
1 rue Monseigneur Guerry 59 400 CAMBRAI  
☎ 03 27 72 83 06 / 06 42 89 66 36  
✉ [intervenant-social-cambrai@interieur.gouv.fr](mailto:intervenant-social-cambrai@interieur.gouv.fr)

- Commissariat de DUNKERQUE et commissariats de Rosendaël, Saint Pol sur Mer, Grande Synthe et Gravelines  
160 quai des Hollandais 59 140 DUNKERQUE  
☎ 03 28 23 50 48 / 06.99.71.63.18  
✉ [intervenant-social-dunkerque@interieur.gouv.fr](mailto:intervenant-social-dunkerque@interieur.gouv.fr)

- Commissariats d'Aniche et Somain  
☎ 06 10 86 51 50  
✉ [dipn59-intervenant-social-somain-anche@interieur.gouv.fr](mailto:dipn59-intervenant-social-somain-anche@interieur.gouv.fr)

## BRIGADES

- Avesnes sur Helpe, Solre le Château, Bavay, le Quesnoy, Landrecies  
☎ 06 77 82 91 67  
✉ [mlonchamp@agss.fr](mailto:mlonchamp@agss.fr)

- Brigades de Trélon et Fourmies  
☎ 07 48 72 70 88  
✉ [tduverger@agss.fr](mailto:tduverger@agss.fr)

- Brigades de Cambrai, Solesmes  
☎ 07 89 05 81 38  
✉ [anne-charlotte.bancourt@gendarmerie.interieur.gouv.fr](mailto:anne-charlotte.bancourt@gendarmerie.interieur.gouv.fr)

- Caudry, Le Cateau-Cambrésis  
☎ 06 11 25 52 89  
✉ [perrine.ottmann-dauverchain@gendarmerie.interieur.gouv.fr](mailto:perrine.ottmann-dauverchain@gendarmerie.interieur.gouv.fr)

- Compagnie d'Arleux  
☎ 06 80 53 71 67  
✉ [melanie.malbranque@gendarmerie.interieur.gouv.fr](mailto:melanie.malbranque@gendarmerie.interieur.gouv.fr)

- Orchies, Baisieux, Cysoing, Pont à Marcq, Thumerie, Phalempin  
☎ 06 01 43 27 34  
✉ [ingrid.cogez@gendarmerie.interieur.gouv.fr](mailto:ingrid.cogez@gendarmerie.interieur.gouv.fr)

- Hazebrouck et brigades de rattachement de Merville, Bailleul, Estaires, Steenvoorde, Cassel + commissariat d'Hazebrouck  
☎ 07 78 68 08 08  
✉ [berengere.sansen@gendarmerie.interieur.gouv.fr](mailto:berengere.sansen@gendarmerie.interieur.gouv.fr)

- Compagnie de Dunkerque, Hoymille, Bourbourg, Watten, Hondshoote, Wormhout, Bollezeele, Ghyvelde  
☎ 07 85 00 32 57  
✉ [audrey.lacour@gendarmerie.interieur.gouv.fr](mailto:audrey.lacour@gendarmerie.interieur.gouv.fr)

- Valenciennes, Lecelles, Bouchain  
☎ 06 25 14 29 91  
✉ [intervenant-social-valenciennes@interieur.gouv.fr](mailto:intervenant-social-valenciennes@interieur.gouv.fr)



**Retrouvez ce livret en  
version numérique**



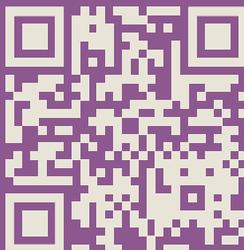
**Conception**  
CESER Hauts-de-France (2025)

**Crédits photos**  
Licence Adobe Stock Région Hauts-de-France

**Impression**  
La Monsoise & Région Hauts-de-France (2025)

## Suivez notre actualité

[ceser.hautsdefrance.fr](http://ceser.hautsdefrance.fr)



Conseil Économique, Social et Environnemental Régional Hauts-de-France  
151 Avenue du président Hoover • 59555 LILLE Cedex • Tél. : 03 74 27 58 15  
Pôle d'Amiens : 15 mail Albert 1<sup>er</sup> • BP 2616 • 80026 AMIENS Cedex 1 • Tél. : 03 74 27 58 32



Téléchargez les rapports et avis du Ceser Hauts-de-France  
sur le site [ceser.hautsdefrance.fr](http://ceser.hautsdefrance.fr)